

# NG

Numéro 2 – Février 2024

**NOUVEAU GENEVOIS**  
MAGAZINE DU PLR GENÈVE

# PRÉVOYANCE VIEILLESSE

**DEUX INITIATIVES,  
DES ENJEUX IMPORTANTS  
POUR NOS CONCITOYENS** P. 12

**ÉDITO**

À vos bulletins !

**DOSSIER : VOTATIONS DU 3 MARS 2024**

Praille-Acacias-Vernet (PAV) :  
Un projet d'une ampleur inédite

**COMMUNES GENEVOISES**

Interview de Patrice Plojoux  
La Plaine-Dardagny-Russin

# Agenda

MARS	MAI	AVRIL	JUIN
<b>7 MARS</b> <b>Atelier du PLR</b> Détails suivront sur plr-ge.ch	<b>23 MAI</b> <b>Assemblée générale</b> Dès 18h30 Détails suivront sur plr-ge.ch	<b>18 AVRIL</b> <b>Apéritif de la présidence</b> De 18h30 à 21h Détails suivront sur plr-ge.ch	<b>6 JUIN</b> <b>Atelier du PLR</b> 19h à 22h Détails suivront sur plr-ge.ch
<b>27 MARS</b> <b>Assemblée des délégués</b> Dès 18h30 Détails suivront sur plr-ge.ch			<b>11 JUIN</b> <b>Apéritif de la Présidence</b> De 18h30 à 21h Détails suivront sur plr-ge.ch

## EN AVANT POUR 2025 !

Le PLR Genève organise plusieurs séances d'information à l'attention des futurs candidats aux élections municipales 2025. La première séance aura lieu **le jeudi 29 février 2024 de 12h15 à 13h30** au siège du parti (Bl. E.–Jaques-Dalcroze 13).

Inscrivez-vous par email : [info@plr-ge.ch](mailto:info@plr-ge.ch)

# Sommaire

## ÉDITO

À vos bulletins !

## DOSSIER

### Votations du 3 mars 2024

Non à un cadeau des populistes, par les populistes, pour les populistes.

Praille-Acacias-Vernet (PAV) : un projet d'une ampleur inédite.

### P. 3 Prévoyance vieillesse

Mieux vivre à la retraite : une initiative ruineuse pour la Suisse

### P. 4

Une solution durable pour la prévoyance vieillesse

## À LA RENCONTRE DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

P. 16

Interview de Patrice Plojoux, La Plaine-Dardagny-Russin

# Édito



Par **Pierre Nicollier**  
Président du PLR Genève

## À vos bulletins !

Chers membres, chers sympathisants,

L'année vient à peine de commencer et nous voilà déjà à l'approche de notre première votation de l'année. Pas moins de dix croix devront être apposées sur les bulletins pour les votations du 3 mars 2024.

Alors que certaines thématiques peuvent être considérées comme techniques et seront vraisemblablement peu disputées et discutées, d'autres objets peuvent modifier structurellement les équilibres de notre canton. En mettant de côté les réformes de l'AVS, je souhaiterais, dans cet éditorial, souligner l'importance des deux objets qui concernent le PAV mais également de la réduction du nombre de signatures pour les initiatives et les référendums : « Pour un exercice des droits politiques en adéquation avec les réalités d'aujourd'hui. »

Les deux objets qui concernent le PAV sont techniques. Ils posent néanmoins de manière plus générale la question de la mixité que nous souhaitons créer dans les nouveaux quartiers de notre canton. Cette mixité reflétera un équilibre social mais également financier. Les deux fois « oui » doivent permettre de donner le la sur un meilleur équilibre entre les contributions et les dépenses.

L'objet, à refuser, « Pour un exercice des droits politiques en adéquation avec les réalités d'aujourd'hui » aurait un impact majeur sur le fonctionnement de notre canton, modifiant l'équilibre des pouvoirs. Cette initiative freinerait significativement le travail parlementaire en donnant un pouvoir démesuré aux minorités non représentées au Grand Conseil.

Le 3 mars vous serez appelé à poser dix croix sur votre bulletin. À combien se monterait le nombre de croix après une réduction drastique du nombre de signatures pour les référendums et les initiatives ? Sur combien d'objets devons-nous de manière réaliste nous pencher quatre fois par année ? Le parlement n'est-il pas la digne représentation du peuple ?

Je vous encourage donc à voter et faire voter « non » sur cet objet.

En vous souhaitant un magnifique mois de février, je vous transmets, chers membres et chers sympathisants, mes plus cordiaux messages.

### RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti. 13, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève [info@plr-ge.ch](mailto:info@plr-ge.ch)

### ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

### RÉDACTRICE EN CHEF

Simone Cartier · [simone.cartier@plr-ge.ch](mailto:simone.cartier@plr-ge.ch)

### ABONNEMENT

Paraît 9 fois par an  
Abonnement (1 an) : Fr. 60.–  
Abonnement et adhésion au PLR : Fr. 100.–  
Abonnement de soutien : Fr. 200.–

### CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

### CRÉDITS MAGAZINE

blvdone - New Africa - rh2010 - Svetlana - vectorfusionart - Alexandra W/peopleimages.com - stock.adobe.com, Philipp Potocnik - unsplash.com

### MARKETING & PUBLICITÉ

Contacter la rédaction · [info@plr-ge.ch](mailto:info@plr-ge.ch) · T 022 818 42 42

### IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · [atar.ch](http://atar.ch)

**myclimate**  
neutral  
Imprimé

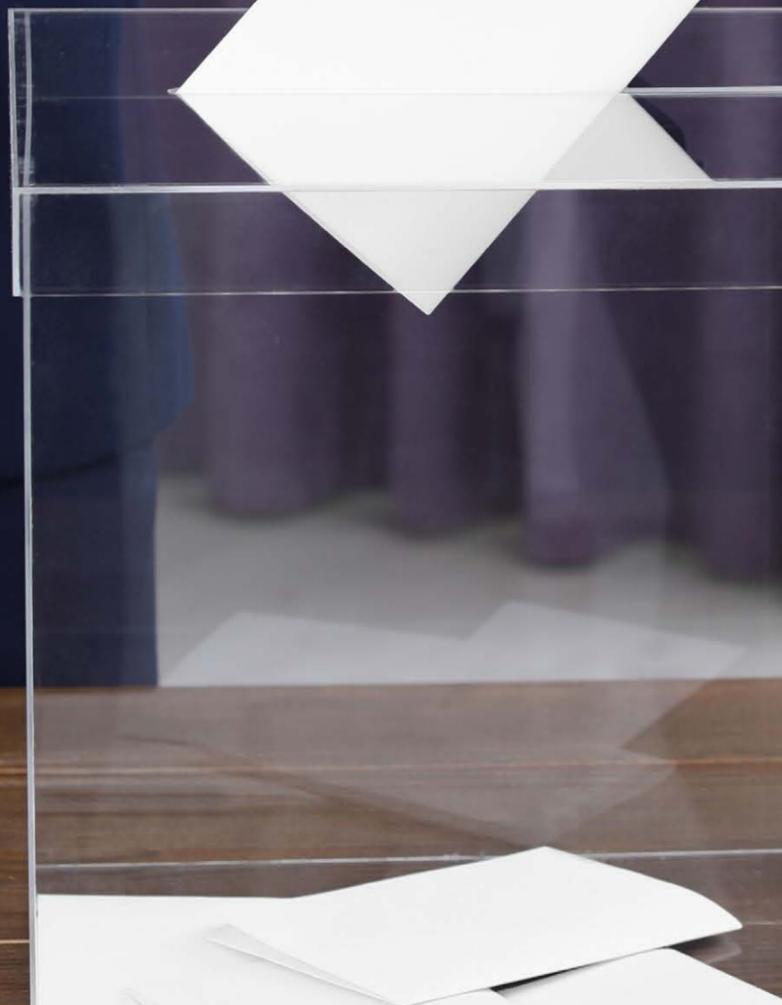
[myclimate.org/01-24-327787](http://myclimate.org/01-24-327787)



... et plus encore ! Bonne lecture !

# DOSSIER

## Votations du 3 mars 2024 : prises de positions du PLR Genève



### OBJETS FÉDÉRAUX

#### LE PLR GENÈVE SOUHAITE DES SOLUTIONS PÉRENNES POUR LA PRÉVOYANCE VIEILLESSE.

##### **OUI à l'initiative sur les rentes des JLR, NON à l'initiative « Mieux vivre à la retraite »**

Les délégués ont accepté à une large majorité (58 oui, 8 non, 2 abstentions) l'initiative populaire fédérale « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne » des Jeunes Libéraux-Radicaux Suisse,

qui propose une solution durable pour la prévoyance vieillesse via deux mesures : la relève de l'âge de référence de la retraite à 66 ans d'ici à 2032 et l'évolution de l'âge de référence en fonction de l'espérance de vie moyenne. Le PLR est fier que la jeunesse du parti soit force de proposition et s'engage pour une solution pérenne.

À l'inverse, les délégués ont massivement rejeté l'initiative de l'USS qui demande une hausse unilatérale de 8,3 % annuelle de l'AVS (58 non, 2 oui, 8 abstentions). L'initiative qui coûterait 4,1 milliards creuserait les finances de l'assurance vieillesse tout en proposant un prélèvement discutable sur la Banque nationale.

Objet n°1	IN FED – Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13 <sup>e</sup> rente AVS): <b>NON</b>
Objet n°2	IN FED – Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes): <b>OUI</b>

### OBJETS CANTONAUX

##### **Deux fois OUI aux projets de loi sur le PAV**

Les délégués ont voté à l'unanimité en faveur des deux projets de loi relatifs à l'aménagement du quartier « Praille-Acacias-Vernets ». Le PL 12290 vise à améliorer les conditions d'accession à la propriété en droit de superficie en améliorant ses conditions : prolongement de sa durée de 66 à 99 ans, fixation d'un prix de « loyer » de la rente à un maximum de 10 frs/m<sup>2</sup> et en offrant une garantie sur le prix de rachat des appartements à l'échéance du droit. Ces critères offrent une meilleure garantie en cas d'emprunt hypothécaire.

Le PL 12291 vise quant à lui à introduire une part de propriété par étage (PPE) en pleine propriété dans le périmètre PAV, en établissant en minimum de 24 %.

Les deux PL répondent à l'intérêt des Genevois pour l'accès à la propriété.

##### **NON à la diminution du nombre de signatures nécessaires pour les référendums et initiatives cantonales**

Rejetée à l'unanimité, cette proposition vise à diviser par deux le nombre de signatures nécessaires pour les référendums et initiatives. Le nombre de signatures actuel n'est de loin pas un frein à la démocratie, le canton de Genève comptant un nombre d'initiatives et de référendums bien supérieur à la moyenne suisse.

Le PLR Genève voit dans cette initiative une tentative de blocage de l'État par des petits groupes.

##### **NON à l'initiative pour la réduction de l'impôt sur les véhicules, mais OUI au contre-projet sur la révision de la taxation**

Les délégués se sont prononcés largement contre l'initiative visant à réduire de moitié l'impôt sur les véhicules à moteur (2 oui, 63 non, 3 abstentions). Cette initiative ne tient pas compte du principe du pollueur-payeur, et ne propose aucune réflexion de fond sur la taxation des véhicules.

Le contre-projet à cette initiative a par contre été plébiscité à l'unanimité moins une abstention.

Il prévoit une taxation des véhicules en fonction de leur poids, avec un taux additionnel pour les véhicules thermiques en fonction de leurs émissions de CO<sub>2</sub>. Pour les deux-roues motorisés et les véhicules de livraison, l'actuel système serait conservé. Ce nouveau système encourage une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> pour les véhicules individuels motorisés tout en étant fiscalement neutre.

##### **OUI à l'inscription dans la Constitution de l'hymne officiel de la République et canton de Genève**

Lors des débats de la Constituante, il n'avait pas été jugé pertinent pour le PLR d'inscrire le *Cé qu'à lainô* comme hymne officiel dans le texte constitutionnel afin de ne pas le charger. Suite aux critiques relatives à notre hymne, les délégués ont choisi de suivre la position du groupe PLR au Grand Conseil afin de le sauvegarder et de consacrer ce patrimoine culturel de notre Canton, par 50 voix pour, contre 10 non et 8 abstentions.

##### **OUI à la suspension des délais référendaires à Pâques**

La proposition de modification de la Constitution genevoise a été adoptée à l'unanimité; elle vise à appliquer les dispositions prévues dans le Code de procédure civile suisse, à savoir une période supplémentaire de suspension des délais légaux allant du septième jour avant Pâques au septième jour après Pâques.

Objet n°1	Loi 13146 – Suspension des délais référendaires à Pâques: <b>OUI</b>
Objet n°2	Loi 13175 – Nombre de signatures pour les initiatives et les référendums: <b>NON</b>
Objet n°3	Loi 13253 – Hymne officiel de la République et canton de Genève: <b>OUI</b>
Objet n°4	Loi 12290 – Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV: <b>OUI</b>
Objet n°5	Loi 12291 – Pour de la PPE dans le PAV: <b>OUI</b>
Objet n°6	IN 178 – Pour la réduction de l'impôt sur les véhicules: <b>NON</b>
Objet n°7	Contreprojet à l'IN 178 – Imposition écoresponsable et équitable des véhicules: <b>OUI</b>
Objet n°8	Question subsidiaire IN 178 ou contreprojet: <b>CONTREPROJET</b>

# Non à un cadeau des populistes, par les populistes, pour les populistes

LE DIMANCHE 3 MARS 2024, LE PEUPLE GENEVOIS SE PRONONCERA SUR LA LOI CONSTITUTIONNELLE « POUR UN EXERCICE DES DROITS POLITIQUES EN ADÉQUATION AVEC LES RÉALITÉS D'AUJOURD'HUI » ADOPTÉE PAR LE GRAND CONSEIL LE 12 MAI 2023. SOUTENIR QU'IL EST TROP DIFFICILE DE LANCER UNE INITIATIVE POPULAIRE OU UNE DEMANDE DE RÉFÉRENDUM À GENÈVE EN 2024, AU POINT QU'IL FAILLE UNE NOUVELLE FOIS BAISSER LE NOMBRE DE SIGNATURES, EST UNE HÉRÉSIE QUE MURAT JULIAN ALDER, DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL, VOUS DÉCRYPTE DANS CET ARTICLE.



Par Murat Julian Alder  
Député au Grand Conseil



*Il s'agit, une fois de plus, d'un cadeau des populistes, par les populistes, en faveur des populistes, de gauche comme de droite.*

## UN TITRE MENSONGER

« Pour un exercice des droits politiques en adéquation avec les réalités d'aujourd'hui ». À la lecture de ce titre mensonger, on pourrait penser qu'il s'agit de rétablir le vote électronique, voire d'offrir la possibilité à nos concitoyennes et concitoyens de signer électroniquement des initiatives populaires et des demandes de référendum.

## IL N'EN EST RIEN

En effet, il s'agit, une fois de plus, d'un cadeau des populistes, par les populistes, en faveur des populistes, de gauche comme de droite.

## UN ÉQUILIBRE GRÂCE AU POURCENTAGE

Depuis la fin des années 2000, d'abord dans le cadre des travaux de l'Assemblée constituante (2008-2012), puis à l'occasion d'une précédente révision partielle de notre Constitution cantonale sur ce sujet (2017), se pose la question de l'équilibre qui doit nécessairement exister entre :

- › le nombre de personnes légitimées à formuler une proposition de révision de la Constitution ou d'une loi (initiative populaire) ou à demander la tenue d'un scrutin sur un objet adopté par le parlement (référendum), d'une part ;
- › le corps électoral pris dans son ensemble, d'autre part.

Le principe de cet équilibre, exprimé sous la forme d'un pourcentage, est un acquis majeur de la charte fondamentale adoptée par le peuple genevois le 14 octobre 2012 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013.

Jusqu'au 31 mai 2013, alors que le nombre d'habitants – et avec lui, celui des titulaires des droits politiques – n'a cessé de croître, la fraction du corps électoral qui était en droit de lancer une initiative populaire ou de demander le référendum est restée inchangée. En effet, sous l'ancienne Constitution cantonale, il fallait récolter 10 000 signatures pour proposer une initiative populaire et 7000 signatures pour provoquer un référendum.

Dans le cadre des travaux de l'Assemblée constituante, le PLR avait proposé de remplacer ces seuils en nombre par des proportions de l'ordre de 5 à 10 %. En définitive, soucieux de parvenir à un compromis et de favoriser le succès du projet de nouvelle Constitution devant le peuple, les partis gouvernementaux s'étaient mis d'accord sur des seuils de 4 % pour l'initiative constitutionnelle et de 3 % pour l'initiative législative et la demande de référendum. Ces fractions correspondaient approximativement aux seuils de 10 000, respectivement 7000 signatures qui prévalaient à l'époque.

*Soutenir qu'il est trop difficile de lancer une initiative populaire ou une demande de référendum à Genève en 2024, au point qu'il faille une nouvelle fois baisser le nombre de signatures est faux.*



#### UNE RÉDUCTION DU SEUIL EN 2017

Le 24 septembre 2017, le peuple genevois a accepté de baisser le seuil pour les initiatives constitutionnelles de 4 à 3% et celui pour les initiatives législatives et les demandes de référendum de 3 à 2%.

En d'autres termes, il y a un peu plus de six ans, on a déjà réduit d'une manière importante le nombre de signatures à récolter pour lancer une initiative populaire ou demander le référendum populaire.

Ainsi, en 2023, il ne fallait plus que 8219 signatures pour proposer une initiative constitutionnelle et 5479 signatures pour lancer une initiative législative ou demander le référendum.

#### UN CADEAU DES POPULISTES POUR LES POPULISTES

La loi constitutionnelle du 12 mai 2023 propose de réduire une nouvelle fois ces seuils. Celui pour l'initiative constitutionnelle passerait de 3 à 2%, ce qui, sur la base des chiffres de 2023, représenterait une baisse de 8219 à 5479 signatures, et celui pour les initiatives législatives et les demandes de

référendum passerait de 2 à 1%, soit une réduction de 5479 à 4110 signatures. Cette loi constitutionnelle prévoit un mécanisme similaire en ce qui concerne les droits populaires au niveau communal.

Autrement dit, alors que le nombre d'habitants à Genève a dépassé le seuil des 500 000 habitants, que le nombre de titulaires de droits politiques a augmenté en conséquence et que les outils technologiques à notre disposition devraient nous permettre d'envisager une pleine et entière citoyenneté électronique à moyen terme, une majorité parlementaire de circonstance vient nous faire croire qu'il serait devenu tellement compliqué d'exercer les droits populaires à Genève, qu'il faudrait une nouvelle fois réduire la proportion entre le nombre de ceux qui signent et celui des votants.

Or, l'histoire de notre canton démontre que de nombreuses initiatives populaires et demandes de référendum ont obtenu bien plus de signatures que ce qui est exigé par notre Constitution cantonale. Elle démontre aussi qu'il est rare qu'une initiative populaire ou une demande de référendum n'aboutisse pas faute d'avoir obtenu suffisamment de signatures, ce d'autant plus dans un canton qui prévoit de surcroît la suspension des délais référendaires sur le modèle des fêtes judiciaires et un référendum

facilité à 500 signatures pour les scrutins en matière fiscale ou de logement.

La vérité, c'est que les populistes, de gauche comme de droite, sont lassés de devoir se lever les samedis matin pour aller récolter des signatures sur les marchés.

Soutenir qu'il est trop difficile de lancer une initiative populaire ou une demande de référendum à Genève en 2024, au point qu'il faille une nouvelle fois baisser le nombre de signatures, c'est l'expression d'une inquiétante malhonnêteté intellectuelle, doublée d'un irrespect total pour le peuple et les institutions.

#### D'UN BON USAGE DES OUTILS DÉMOCRATIQUES

En effet, dans une démocratie directe équilibrée, le parlement doit pouvoir légiférer, le gouvernement doit pouvoir gouverner et les outils de démocratie directe doivent être utilisés avec parcimonie. Oui, le peuple doit toujours avoir le dernier mot, mais il ne doit pas pour autant se substituer aux autorités qu'il a démocratiquement élues.

**Pour l'ensemble de ces raisons, le Parti libéral-radical, à l'instar du Conseil d'État, vous invite à voter NON à une nouvelle baisse insensée du nombre de signatures pour lancer une initiative populaire ou une demande de référendum.**

# Praille-Acacias-Vernet (PAV): un projet d'une ampleur inédite

LE 3 MARS, NOUS VOTERONS UNE NOUVELLE FOIS SUR LE PROJET PRAILLE-ACACIAS-VERNETS. DEUX LOIS SONT SOUMISES AU VOTE. PRÉCÉDEMMENT VOTÉES ET VALIDÉES PAR LE GRAND CONSEIL, ELLES ONT FAIT L'OBJET DE RÉFÉRENDUMS AYANT ABOUTIS, LANCÉS PAR LA GAUCHE. DIANE BARBIER-MUELLER, DÉPUTÉE AU GRAND CONSEIL, NOUS EN EXPLIQUE LES ENJEUX.



Par Diane Barbier-Mueller  
Députée au Grand Conseil

## UN PROJET INÉDIT EN EUROPE

Avec ses 140 hectares à cheval sur les villes de Genève, Carouge et Lancy, il s'agit de l'un des plus grands projets de renouvellement urbain d'Europe. Secteur principalement industriel aujourd'hui, il doit accueillir demain 6200 emplois et 12 400 logements, soit l'équivalent de six années de production. Avec des terrains majoritairement en mains publiques, le PAV se veut et se doit d'être exemplaire pour incarner la ville de demain.

Compte tenu de la zone d'affectation du secteur PAV, plusieurs typologies de logements peuvent y être réalisées :

- des logements d'utilité publique, c'est-à-dire des logements locatifs à loyer modéré et soumis à un

certain nombre de critères d'attribution comme le taux d'effort ou le taux d'occupation notamment, qui impliquent un contrôle strict de l'État.

- des logements locatifs à loyers contrôlés sans subvention. Les prix sont contrôlés par l'État pour une période de dix ans.
- de la propriété par étage (PPE) en pleine propriété : il s'agit d'appartements à la vente, dont les prix sont fixés et contrôlés par l'État pour dix ans. Le ou les acquéreurs ont l'obligation d'y vivre (pas de résidence secondaire ou de mise en location de l'appartement).
- des PPE en droit de superficie : l'acquéreur achète les murs de l'appartement mais n'est jamais propriétaire du terrain qu'il loue à l'État, impliquant alors le paiement d'une rente régulière.

## UN PROJET QUI ÉVOLUE

Depuis une dizaine d'années, le projet a fait l'objet de nombreuses discussions et a connu plusieurs modifications. Compte tenu de son ampleur et de ses défis comme la relocalisation des entreprises encore présentes sur le site par exemple, le PAV évolue constamment pour mieux répondre et s'adapter aux particularités du secteur et aux besoins des Genevois.

Jusqu'ici le projet prévoyait un minimum de 88 % de logements locatifs susceptibles d'évoluer à la hausse, et, en théorie un maximum de 12 % de logements en droit de superficie, pouvant notamment comprendre des logements en propriété par étage (PPE). Cependant, il est précisé sur le site Internet du département du territoire que seuls 4 % de PPE en droit de superficie sont prévus sur les terrains publics. À ce jour, aucune « vraie » PPE – c'est-à-dire en pleine propriété – n'est prévue alors que la demande des Genevois est forte pour ce type de

logement. En effet, pour chaque logement en vente en zone de développement, il y a 60 à 80 demandeurs qui remplissent les critères d'attribution y compris financiers.

Partant du principe que le nouveau quartier Praille-Acacias-Vernets doit répondre aux besoins en logement de tous les Genevois, la loi « Pour de la PPE dans le PAV » propose d'introduire 24 % de PPE dans le PAV soit 2328 logements. Cette proposition avait été acceptée par le Grand Conseil en mai dernier.

## PROPOSER DES LOGEMENTS ACCESSIBLES À L'ACHAT

Rappelons que les appartements mis en vente dans le secteur Praille-Acacias-Vernets sont situés en zone de développement. Cette zone est une particularité genevoise : les prix sont fixés et contrôlés par l'État pendant minimum dix ans, et comme dit plus haut, le ou les acquéreurs ont l'obligation d'y résider comme prévu dans la loi Longchamp. Les prix pour de



la PPE pratiqués dans cette zone sont attractifs : CHF 6841.–/m<sup>2</sup> (prix médian pratiqué en 2022 en zone de développement – Office cantonal de la statistique). Les PPE réalisées dans ce type de zone se vendent en un temps record puisque l'offre est dramatiquement inférieure à la demande. Malgré tout, depuis 2018, sur les 9936 logements construits en zone de développement, 82,8 % sont du locatif et seulement 16,8 % de la PPE. L'introduction de 24 % de PPE, tel que proposé par la loi, permet de rendre la propriété accessible à de nombreux ménages Genevois, compte tenu des prix qui y sont pratiqués.

## LA MIXITÉ SOCIALE: L'ADN GENEVOIS

On entend par mixité sociale le fait que des personnes ou des ménages de différents âges, nationalités, niveau de formation ou de revenus vivent et cohabitent dans un même quartier. Cette mixité sociale passe principalement par la réalisation de différents types de logements et ce dans des proportions suffisamment équi-

librées. En somme, il s'agit de réaliser un quartier à l'image de notre canton où des personnes d'horizon et de milieux différents vivent ensemble. Cette nécessité d'une diversité de logements dans les nouveaux quartiers a été également soulignée par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) dans sa brochure datant de 2014, destinée à énumérer les qualités que doit avoir un quartier durable. L'Office y indiquait que la promotion de la diversité passait par la réalisation de tous types de logements.

La Charte « Quartiers en transition pour des quartiers durables et de qualité » éditée en 2022 par l'État de Genève, soit pour lui, le Département du territoire (DT), indique, qu'il s'agit de « proposer des logements pour tous les revenus et tous les modes de vie ».

De même, le programme de législation 2023-2028 du Conseil l'État indique comme objectif (Point 2.5 en page 39) « la garantie de la mixité sociale lors de la construction de logements ».

Ainsi, la PPE devrait faire partie des programmes de réalisation de nouveaux quartiers durables et ce, dans des proportions raisonnables. Ce n'est pas le cas, pour le moment, au PAV puisqu'aucune PPE en pleine propriété n'y est prévue, 4 % de PPE en droit de superficie y sont annoncé, le reste étant du locatif.

**Au moment de réaliser 12 400 logements, assurons-nous qu'ils répondent à la demande de tous les Genevois en permettant à chacun de se loger à des prix accessibles et que ce nouveau quartier soit bel et bien un modèle de durabilité et de mixité sociale. Votons OUI le 3 mars !**

## RENDRE LA PPE EN DROIT DE SUPERFICIE ABORDABLE

La loi « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation », quant à elle, prévoit de porter la durée du droit de superficie de 60 à 99 ans et de réduire la rente de superficie de sorte que ces logements soient abordables. En effet, ils sont pour le moment prohibitifs et bien plus chers à l'usage que les PPE classiques qui ont largement la préférence des Genevois. Ces nouveaux aménagements permettent de les rendre plus accessibles.

*Il s'agit de réaliser un quartier à l'image de notre canton où des personnes d'horizon et de milieux différents vivent ensemble.*

*Avec ses 140 hectares à cheval sur les villes de Genève, Carouge et Lancy, il s'agit de l'un des plus grands projets de renouvellement urbain d'Europe.*

## PRÉVOYANCE VIEILLESSE

# Mieux vivre à la retraite : une initiative ruineuse pour la Suisse

L'INITIATIVE POPULAIRE «MIEUX VIVRE À LA RETRAITE» (POUR UNE 13<sup>E</sup> RENTE AVS) PRÉVOIT D'OCTROYER UNE 13<sup>E</sup> RENTE DE L'AVS À TOUS LES RETRAITÉS. SIMONE DE MONTMOLLIN, CONSEILLÈRE NATIONALE, NOUS EXPLIQUE LES RAISONS POUR LESQUELLES CETTE INITIATIVE EST UNE HÉRÉSIE ET AGGRAVERAIT CONSIDÉRABLEMENT LES FINANCES PUBLIQUES. IL CONVIENT DE LA REJETER.



Par Simone de Montmollin  
Conseillère nationale

La réforme AVS21 approuvée à une très faible majorité du peuple est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'âge de référence des femmes sera progressivement harmonisé à 65 ans afin de tenir compte du vieillissement de la population et de ramener à l'équilibre les comptes de l'AVS jusqu'en 2030. En effet, les nouvelles recettes dégagées dès 2020 grâce à RFFA puis AVS21 ne suffiront pas à combler le déficit structurel du 1<sup>er</sup> pilier. Le Conseil fédéral devra présenter de nouvelles propositions au Parlement d'ici à 2026.

Parallèlement aux travaux parlementaires qui ont conduit au vote populaire sur AVS21, l'Union Syndicale Suisse lançait son initiative pour une 13<sup>e</sup> rente. D'un côté, la majorité

du Parlement prenait ses responsabilités en proposant un compromis pour maintenir l'AVS à flot grâce à de nouvelles recettes, de l'autre le PS soutenait déjà de nouvelles dépenses...

Depuis lors, le monde est en proie à une succession de crises et un climat inflationniste. La Suisse y a bien résisté en comparaison internationale, grâce à une gestion monétaire et financière rigoureuse, non sans avoir dû considérablement augmenter ses charges.

Pour une partie de la population, et en particulier certains de nos aînés, la situation s'est péjorée et ne doit pas être sous-estimée, au contraire. Mais il faut lutter contre cette forme de précarité avec les outils ciblés prévus à cet effet.

*Les dépenses de l'AVS augmentent de manière surproportionnelle en raison de la démographie, et vont fortement aggraver les finances publiques ces prochaines années.*

## LE 1<sup>ER</sup> PILIER N'EST PAS UNIQUEMENT COMPOSÉ DE LA RENTE, IL INCLUT DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (PC).

Rente et PC sont destinées à garantir ensemble la couverture des besoins essentiels de tous les bénéficiaires de l'AVS et de l'Al. Ces PC ont été pensées comme partie intégrante du 1<sup>er</sup> pilier et ne sont donc pas de l'aide sociale. Environ 12,5 % des bénéficiaires AVS y ont accès et ce taux reste stable. Garantir le déploiement correct des PC doit être prioritaire et facilité.

**Utiliser le caractère redistributif de l'AVS pour octroyer une nouvelle rente à tous, sans distinction des besoins, fait plus de tort à celles et ceux que les initiants prétendent vouloir aider.**

## LA 13<sup>E</sup> RENTE N'AMÉLIORERA QUE TRÈS MARGINALEMENT LA SITUATION DES RENTIERS MODESTES MAIS FAVORISERA LES BÉNÉFICIAIRES DE RENTE DÉJÀ ÉLEVÉE!

Puisque le supplément dépend des rentes, les bénéficiaires qui n'ont pas besoins de PC, et sont donc déjà au bénéfice de rentes plus élevées, profiteront d'une 13<sup>e</sup> rente proportionnellement plus élevée que celles et ceux ayant une petite rente AVS ! Un paradoxe dont les initiants ne se vantent pas.

## UNE NOUVELLE CHARGE HORS DE PORTÉE POUR LA CONFÉDÉRATION

Les dépenses de l'AVS augmentent de manière surproportionnelle en raison de la démographie, et vont fortement aggraver les finances publiques ces prochaines années, plongeant durablement le budget de la Confédération dans les chiffres rouges.

L'accomplissement des tâches régaliennes imposées à l'État fédéral ne pourra se faire qu'au prix de renoncements dans le secteur des tâches non liées (formation, recherche, innovation, armée, agriculture, coopération internationale). Cet arbitrage douloureux a déjà commencé. Assurer une nouvelle dépense de plus de CHF 4 mia par an ne pourra donc pas se faire sans recours à un nouveau financement, en augmentant les cotisations salariales ou l'impôt.

La 13<sup>e</sup> rente coûterait CHF 4,1 mia dès 2026, dont 20,2 % à la charge du budget de la Confédération (CHF 800 mio/an), et CHF 3,3 mia/an à financer par les cotisations ou l'impôt (soit +1 % TVA).

**Des augmentations d'impôts très dommageables pour les entreprises, les petits entrepreneurs (coiffure...) mais également les bénéficiaires de l'AVS !**

## QUI AUJOURD'HUI VOUDRAIT PARIER SUR L'ACCEPTATION D'UN NOUVEL IMPÔT ?

Faut-il augmenter la TVA dès 2026, ce qui aura un impact sur toute la population y compris sur les rentiers que l'initiative cherche à aider ?

Faut-il ponctionner les particuliers ? Alors que le pouvoir d'achat est à la peine en raison de l'inflation, ajouter une charge fiscale supplémentaire péjorerait encore plus les jeunes, les familles et la classe moyenne.

Viser les entreprises ? Là également, l'augmentation des coûts réduit leur marge de manœuvre et leur capacité à maintenir leur rentabilité.

**L'octroi d'une 13<sup>e</sup> rente à tous les bénéficiaires de l'AVS, indépendamment de leur fortune et de leur capacité financière est une hérésie.**

Le populisme de gauche comme de certains mouvements se réclamant de droite est non seulement dangereux pour notre stabilité et notre cohésion mais également profondément inéquitable pour les jeunes générations sur qui ce coût pèsera durablement.

Faire croire que glisser un oui, est une preuve de solidarité est assez inique de la part de l'USS. C'est ruiner les efforts demandés aux femmes avec AVS21 et faire payer aux travailleurs y compris modestes le prix fort pour augmenter le budget d'une écrasante majorité d'aînés qui en ont le moins besoin.

*Une chose est sûre, l'octroi de cette 13<sup>e</sup> rente diminuera le pouvoir d'achat des familles et précipitera la nécessaire décision d'augmenter l'âge de référence.*



## PRÉVOYANCE VIEILLESSE

# Une solution durable pour la prévoyance vieillesse

L'INITIATIVE POPULAIRE « POUR UNE PRÉVOYANCE VIEILLESSE SÛRE ET PÉRENNE » (INITIATIVE SUR LES RENTES) DES JEUNES LIBÉRAUX-RADICAUX SUISSE PROPOSE UNE SOLUTION DURABLE POUR LA PRÉVOYANCE VIEILLESSE. CETTE INITIATIVE PRÉVOIT DE RÉFORMER ET DE DÉPOLITISER LE SYSTÈME DE L'AVS, MAIS AUSSI DE GARANTIR L'ESPRIT DE SOLIDARITÉ VOULU, DÈS L'ORIGINE, PAR LES INITIATEURS. CYRIL AELLEN, CONSEILLER NATIONAL, NOUS EXPLIQUE ICI LES RAISONS POUR LESQUELLES CETTE INITIATIVE DOIT RECEVOIR UN SOUTIEN CONVAINCU ET MASSIF DE NOTRE PART.



Par Cyril Aellen  
Conseiller national

## ESPÉRANCE DE VIE, UNE EXCELLENTE NOUVELLE

Nous vivons de plus en plus longtemps et de plus en plus longtemps en bonne santé. Une excellente nouvelle !

En Suisse, l'âge de la retraite est actuellement fixe : en principe, 65 ans pour toutes et tous.

## UN SYSTÈME SOLIDAIRE

En Suisse, l'assurance vieillesse et survivants (AVS), premier pilier précieux de notre retraite, est placée sous le signe de la solidarité : les personnes actuellement

actives paient des cotisations afin de financer les rentes des personnes actuellement à la retraite. Près de trois quarts des rentes AVS versées aux actuels retraités sont financées par les cotisations salariales obligatoires des personnes actuellement actives. Le montant restant est payé par le contribuable via la TVA et d'autres taxes ainsi que du budget général de la Confédération.

## LA RETRAITE S'ALLONGE, QUI DOIT PAYER ?

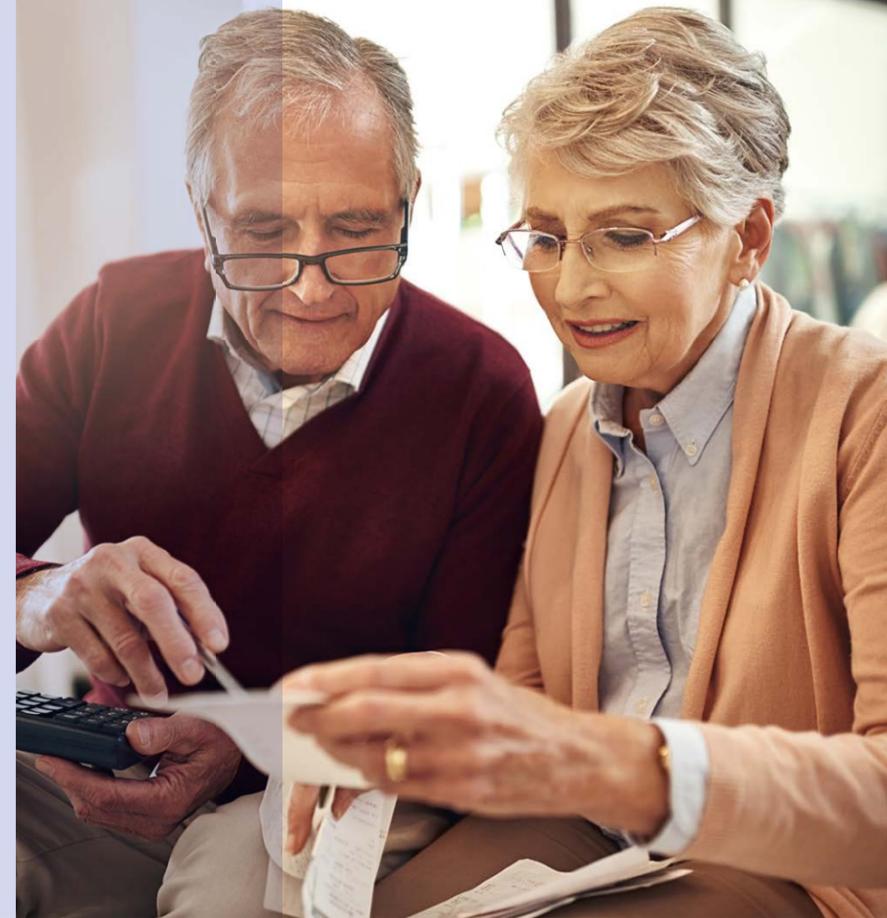
Aussi, si aucune réforme n'intervient, les Suisses devraient percevoir des rentes de retraite durant une période de plus en plus longue. Soit. Mais à qui appartient-il de financer ces montants de retraite supplémentaires ? Aux retraités eux-mêmes, via une baisse substantielle et progressive des

rentes qui leur sont allouées ? Par les contribuables, au moyen d'une hausse des impôts ? Par les travailleurs, par le biais d'une cotisation supplémentaire et d'une baisse de leur salaire ?

## UNE SOLUTION AVEC UN JUSTE ÉQUILIBRE

Les Jeunes PLR sont d'avis qu'aucune de ces trois hypothèses ne doit être mise en œuvre : le pouvoir d'achat des actifs et des retraités doit être préservé. En revanche, il est à leurs yeux acceptable, et même souhaitable, de préserver un juste équilibre entre la durée de la vie professionnelle et la période de retraite. Il n'est pas anormal de travailler un peu plus longtemps lorsque l'on vit plus longtemps. De même, il n'est pas anormal de cotiser un peu plus longtemps pour toucher une rente plus longtemps.

*L'initiative sur les rentes demande donc un âge de la retraite à 66 ans pour les deux sexes, pour lier ensuite l'âge de la retraite à l'espérance de vie.*



## Les recettes de l'AVS ne suffisent plus à financer les retraites actuelles.

### DE 1948 À AUJOURD'HUI

En effet, si les retraités vivent plus longtemps mais que la période de cotisation reste stable, voire diminue avec l'allongement des études, l'équilibre entre les jeunes et les personnes âgées, qui est à la base de l'idée d'une AVS solidaire, ne fonctionne plus.

En effet, lors de l'introduction de l'AVS en 1948, l'âge de la retraite était de 65 ans pour les deux sexes. Un homme de 65 ans touchait alors en moyenne sa retraite pendant environ 12 ans, alors qu'une femme de 65 ans touchait en moyenne sa retraite pendant un peu plus de 13 ans.

Aujourd'hui, cette durée atteint 20 ans pour les hommes et plus de 23 ans pour les femmes.

Les recettes de l'AVS ne suffisent plus à financer les retraites actuelles. Si rien n'est fait, ce sont les générations futures, les enfants et petits-enfants des retraités actuels, qui devront assumer la dette créée par l'insuffisance de recettes.

### INITIATIVE DES JEUNES PLR

Aussi, pour les jeunes PLR, qui doivent recevoir un soutien convaincu et massif de notre part, la solution la plus durable

est d'accepter que notre âge de la retraite ne correspond plus à la réalité actuelle. Nous vivons plus longtemps, nous sommes en bonne santé plus longtemps et nous avons moins d'enfants. L'âge de la retraite doit donc être lié à l'espérance de vie et être augmenté en fonction de l'évolution démographique.

### SOLUTION JUSTE ET EFFICACE : RETRAITE À 66 ANS ET ÉVOLUTION DE L'ÂGE DE RÉFÉRENCE

C'est exactement ce que demande « l'initiative sur les rentes ». Elle s'attelle à la cause

des problèmes. Elle est juste et efficace : l'augmentation significative de l'espérance de vie nécessite une adaptation modérée de l'âge de la retraite. L'initiative sur les rentes demande donc un âge de la retraite à 66 ans pour les deux sexes, pour lier ensuite l'âge de la retraite à l'espérance de vie. Cela permet non seulement de réformer et de dépolitiser le système de l'AVS, mais aussi de garantir l'esprit de solidarité voulu, dès l'origine, par les initiateurs de l'AVS.

# À LA RENCONTRE DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

## INTERVIEW

### de M. Patrice Plojoux

Président de l'association communale  
La Plaine-Dardagny-Russin

#### Quelle est la spécificité de votre association communale ?

Les maires de Dardagny et de Russin sont les deux des membres du PLR. Néanmoins, nous sommes une des rares associations qui n'a pas de candidat PLR lors d'élections communales puisque se présenter sous l'étiquette d'un parti est difficilement accepté par la population. Cela peut même représenter un désavantage. Nos membres PLR se présentent donc sur des listes d'alliances communales.

#### Quelles seront les conséquences de la modification de la loi cantonale sur l'organisation des communes lors des prochaines élections communales ?

Il n'y aura plus de distinction entre les petites et les grandes communes. Toutes devront élire un conseil administratif. Actuellement nous avons un maire et deux adjoints, le maire ayant un pouvoir de délégation mais restant responsable des actes de ses adjoints. Lors de la prochaine législature nous serons dirigés par un conseil de trois personnes collectivement responsables. La fonction de maire pourra être endossée à tour de rôle, d'année en année, selon la répartition voulue par ces personnes.

Concernant les conseillers municipaux nous sommes déjà passé au système proportionnel lors des dernières élections. Plus concrètement cela change notre manière de choisir nos représentants puisqu'avec ce système ce ne sont plus les personnes qui obtiennent le plus de voix qui sont élues. Nous devons donc réfléchir différemment sur la manière de se répartir sur des listes qui ne sont pas politiques.

#### En quoi l'abandon du système de maire unique est-il un bouleversement pour vos communes ?

La fonction de maire tisse des liens privilégiés avec les habitants et il est important de pouvoir facilement l'identifier. Dans sa fonction il est reconnu comme une personne de confiance et certains habitants lui confient des tâches plus personnelles (par exemple un testament à conserver).

La structure et les services d'une petite commune étant restreints cela rend la tâche du maire plus multifonctionnelle, plus proche des problèmes et de l'humain.

#### Au fond, pourquoi appartenir à un parti politique, au PLR, dans de petites communes ?

Même si l'appartenance à un parti politique n'est pas obligatoire dans nos petites communes cela s'explique par le fait que nos membres défendent les idées et les visions du PLR. Les membres du PLR sont des personnes qui mettent en avant la responsabilité individuelle plutôt que collective et cela se retrouve dans l'esprit que nous voulons conserver dans nos communes. Pour asseoir les idées que nous voulons défendre il n'est pas inutile d'être membre du PLR. Nous sommes néanmoins trop peu nombreux pour former une liste à nous seuls et nous devons par conséquent nous présenter sous une liste plus généraliste.

#### Quels sont les changements auxquels vos communes doivent faire face ?

Nos deux communes sont essentiellement agricoles et viticoles. Tant à Dardagny qu'à Russin n'avons pas de zones industrielles à l'exception d'une usine Firmenich basée à La Plaine et du barrage de Verbois. Comme nous sommes constitués essentiellement de zones agricoles et de réserves naturelles la partie constructible de nos territoires est très restreinte. Nos communes sont ainsi relativement préservées et notre cadre de vie privilégié.

Avec le temps nous accueillons une population plus citadine et la construction de petits immeubles engendre un tournus d'habitants plus important. L'époque où l'on vivait toute une vie au même endroit fait partie du passé et l'attachement à sa commune n'est plus aussi fort qu'auparavant. Avec l'évolution du monde du travail la population a moins de temps à consacrer à la collectivité, le bénévolat devient plus rare et la multitude de règlements qui nous sont imposés n'arrange rien. Ainsi, la fête des vendanges de Russin qui existe depuis 60 ans, peine à trouver des responsables pour reprendre les rênes. Elle risque bien de disparaître et une partie de l'identité du village avec.

Pour encourager la population à garder un esprit dans lequel les individus se sentent à l'aise dans leur lieu de vie, la commune offre, par exemple, un repas communal lors de la rentrée scolaire auquel tous les habitants sont conviés. Ils peuvent ainsi faire la connaissance de leurs voisins.

#### Quel aspect vous plaît le plus en tant que président de l'association communale de Dardagny et Russin ?

Comme nous sommes peu de membres il règne un esprit très amical dans notre association. Cette bonne ambiance est enrichissante.

#### Quel est l'aspect un peu moins facile de cette fonction ?

C'est un aspect spécifique à la petite taille de nos communes. Il faut jongler avec le fait de devoir de rester discret sur notre appartenance au PLR tout en sachant que nous devons créer des alliances avec des personnes qui ne veulent pas d'une ingérence politique dans nos communes.



*Comme nous sommes peu de membres il règne un esprit très amical dans notre association. Cette bonne ambiance est enrichissante.*

# Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le *Nouveau Genevois* vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent **en surligné**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur [plr-ge.ch](http://plr-ge.ch).

## FOCUS SUR...

... le PL 13402, déposé par la majorité des partis de droite. Les députés PLR membres de la commission fiscale y ont œuvré. Ce projet de loi vise à baisser l'impôt sur les personnes physiques, en visant particulièrement la classe moyenne, avec une diminution de 5 à 9 % de l'impôt selon la tranche de revenu imposable, afin d'offrir un bol d'air fiscal aux contribuables. Pour rappel, le PLR avait initié une démarche en ce sens en 2018, en déposant le PL 12247 demandant une baisse linéaire de 5 % de la fiscalité sur les personnes physiques. D'autres partis ont déposé de leur côté leur propre projet de baisse fiscale, agissant sur d'autres facteurs. Depuis le début de la nouvelle législature, les partis de droite se sont entendus pour mettre rapidement en œuvre une solution globale menant à cette baisse fiscale tant attendue. Cette démarche a débouché sur le dépôt, en janvier 2024, du PL 13402.



Par Gabriel Delabays

## AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

### PL 13028 « L'État doit favoriser l'accès à la propriété de son logement »

En bref : ce projet de loi vise à autoriser l'État à prêter à une personne souhaitant acquérir son propre logement les fonds propres nécessaires, jusqu'à concurrence de 15 %. Le candidat devra être un primo-acquéreur et ne pas disposer de fonds propres en quantité suffisante mais avoir une capacité financière adéquate, notamment en termes de revenus. Les fonds propres avancés par l'État devront être remboursés dans un délai de 10 ans. *In fine*, cela permettrait d'accéder à la propriété de son logement avec seulement 5 % de fonds propres.

### PL 13025 « Pour que les locataires puissent devenir, s'ils le souhaitent, propriétaires de leur propre logement »

En bref : ce projet de loi vise à autoriser les locataires qui le souhaitent à devenir propriétaires de leur logement à des conditions précises. Les conditions mises à cette acquisition ont trait au fait qu'elle doit se faire sans contrainte selon la protection contre le congé-vente, que le locataire occupe l'appartement depuis trois ans au moins et qu'en outre, les autres locataires de l'immeuble obtiennent formellement la garantie de ne pas être contraints d'acheter leurs appartements ou de partir. À cela s'ajoute la fixation d'un prix au mètre carré PPE maximal permettant des conditions d'accès abordables pour la classe moyenne.

### PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

### M 2748 « Pour étendre la paix du logement à l'ensemble du territoire genevois »

En bref : cette motion vise à appliquer à la zone de développement Praille-Acacias-Vernets l'accord trouvé par le Grand Conseil en août 2020 pour les zones de développement, à savoir une proportion d'un tiers de logement d'utilité publique (LUP), d'un tiers de logements à loyers libres (dont minimum 20 % de PPE) et d'un tiers de logements non subventionnés à loyers contrôlés. Ce texte vise à permettre un développement intelligent du PAV en sortant du prisme quantitatif pour passer à celui de la qualité, de la mixité et d'un aménagement urbain apaisé.

## ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

### PL 13267 « Des transferts de compétences pour un meilleur accueil dans les ports genevois »

En bref : ce projet de loi vise à réorganiser les compétences en matière de gestion portuaire. Il confie les gestions courantes et de proximité des ports aux communes, via la création de groupements intercommunaux, l'un pour la rive droite et l'autre pour la rive gauche. Les communes seraient en outre chargées de la collecte des taxes d'amarrage pour financer leurs dépenses pour la gestion des ports. La capitainerie cantonale conserverait le rôle de haute surveillance, la gestion des ports de la Ville de Genève et les travaux lourds.

### PL 13249 « Lieu de résidence des collaborateurs du département »

En bref : ce projet de loi fait suite aux révélations dans la presse de la domiciliation d'une directrice d'une école primaire à Colmar. Il vise à garantir que les directeurs d'école soient domiciliés dans un périmètre plus restreint, afin de garantir la proximité de ceux-ci avec le corps enseignant et les parents, leur présence sur le terrain et de respecter la volonté du législateur lors de l'introduction de la fonction de directeur d'école primaire en 2008.

### PL 13215 « Pour une harmonisation du système des retraites qui préservent les prestations sociales »

En bref : ce projet prévoit que, pour chaque engagement ou chaque promotion à un échelon de cadre supérieur, le personnel de l'État soit affilié à une caisse de prévoyance en primauté des cotisations, en lieu et place de la primauté des prestations actuellement en vigueur.

### PL 13197 « Pour une harmonisation de la computation des délais »

En bref : ce projet de loi propose de modifier diverses lois de procédure pour harmoniser le calcul des délais postaux. Ainsi, en cas de notification par courrier A+ le week-end, le délai commencera à courir dès le jour ouvrable suivant, en principe le lundi, ce qui n'est pas le cas actuellement.

### PL 13196 « Quelles compétences pour la gouvernance des institutions de droit public ? »

En bref : le 1<sup>er</sup> décembre 2023, tous les conseils d'administration des institutions autonomes seront renouvelés. L'objectif de ce projet de loi est de garantir que ce renouvellement permette de répondre aux besoins des différentes institutions en termes d'expérience et de connaissances nécessaires à leur succès.

### PL 13077 « Pour une Cour constitutionnelle qui respecte le fédéralisme »

En bref : ce PL vise à exclure du champ de contrôle de la Chambre constitutionnelle les révisions de la Constitution cantonale, afin de s'assurer que l'Assemblée fédérale puisse se prononcer sur la conformité de ces révisions comme le prévoit le droit fédéral.

### PL 12901 « Transparence en matière de rémunération des dirigeants d'institutions de droit public »

En bref : ce PL demande de rendre transparentes les rémunérations des directions des 23 régies publiques. Il s'agit de proposer une alternative aux projets du MCG et de la gauche qui souhaitent baisser drastiquement les salaires de ces directions, sans tenir compte de la concurrence du marché, des importantes responsabilités et des fortes compétences managériales demandées à ces directions, tout en évitant d'éventuelles omertés liées à ces rémunérations.

### PL 12793 « Pour que l'État reste un créancier responsable, fiable et solidaire »

En bref : ce projet demande que les créances de l'État soient désormais réglées dans un délai de 15 jours au maximum. Il s'agit d'accélérer le traitement informatique des créances de l'État et de régulariser une situation défectueuse dans la transmission des factures de certains services.

VOTRE CONSEILLER IMMOBILIER  
GLOBAL ET SPÉCIALISÉ

 GROUPE  
SPG-RYTZ

T +41 (0)22 849 65 16 | [www.spg-rytz.ch](http://www.spg-rytz.ch)

### PL 12575 « Maîtrise des engagements »

En bref : ce projet prévoit qu'un budget déficitaire ne peut prévoir la création de nouveaux postes sans qu'il soit prévu simultanément une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources. Toutefois une augmentation maximale du nombre total de postes à concurrence de la variation annuelle de la population du canton par rapport au dernier budget, peut être approuvée par le Grand Conseil à la majorité qualifiée des deux tiers.

### PL 12574 « Maîtrise des charges »

En bref : ce projet prévoit que lorsqu'un budget est déficitaire, il ne doit pas comporter une croissance des charges qui dépasse une croissance de la population.

### PL 11548 « Caisse de pension de l'État prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

### M 2925 « Pour une répartition plus équitable des bénéfices de la Loterie romande ! »

En bref : cette motion demande à la Loterie romande d'augmenter la part du bénéfice attribué au sport, en prévoyant notamment que l'intégralité des montants perçus dans le cadre des paris sportifs soit attribuée à la part bénéficiant audit domaine.

### M 2879 « OMP déboussolé, prenons le temps de la réflexion »

En bref : cette motion demande de renoncer au projet de scission de l'Office Médico-Pédagogique (OMP) consistant à disjoindre les activités médicales et les activités pédagogiques.

## EMPLOIS ET ÉCONOMIE

### PL 13065 « Pour un soutien rapide et facilité aux acteurs de la restauration et du débit de boissons »

En bref : ce projet de loi prévoit l'octroi d'une aide unique et facilitée pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du débit de boissons. Les mesures sanitaires en vigueur depuis décembre 2021, notamment le télétravail obligatoire et les règles des 2G et des 2G+, ont eu des conséquences importantes sur de nombreux secteurs d'activités, impliquant une baisse significative du chiffre d'affaires. L'aide proposée par le projet de loi vise donc la sauvegarde de l'emploi et des entreprises, et constitue un coup de pouce financier en attendant la fin des restrictions sanitaires et le redémarrage progressif de l'activité économique.

### PL 11716 « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

### PL 11715 « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

### M 2960 « pour un registre du commerce efficace et au service des administrés »

En bref : la motion demande à l'État de corriger les dysfonctionnements constatés au Registre du Commerce, notamment en réduisant la durée de traitement des demandes, en mettant en œuvre une digitalisation de ce service, et en s'assurant que les pratiques de l'office sont conformes au droit.

### M 2739 « Pour une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail »

En bref : cette motion demande une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et les dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail. Il s'agit d'accompagner les indépendants et les patrons de PME, qui ont malheureusement perdu leur entreprise en raison de la crise du Covid-19, dans une reconversion professionnelle leur permettant un retour rapide à l'emploi et un avenir le plus radieux possible.

### R 1018 « Procès-verbaux d'ouverture des offres dans les procédures de passation des marchés publics : la transparence doit primer »

En bref : cette résolution demande que la commission consultative en matière de marchés publics puisse recevoir directement les procès-verbaux d'ouverture des offres, dans un but de transparence et afin de garantir le bon respect des procédures d'attributions des marchés publics.

### R 949 « Réseau mobile et développement technologique, Genève dernière de classe ? »

En bref : la résolution demande de délivrer sans délai les permis de construire nécessaires à la mise en conformité des antennes de téléphonie mobile existantes pour le passage vers le réseau 5G, à se mettre en conformité avec le droit fédéral en levant le moratoire mis en place par Genève et à modifier rapidement la législation de sorte à pouvoir permettre la construction de nouvelles antennes compatibles avec la 5G et respectant les valeurs de rayonnement ionisant.

## FISCALITÉ

### PL 13402 : « Renforcer le pouvoir d'achat et les recettes fiscales »

En bref : ce projet de loi, interpartis, vise à mettre en œuvre une baisse de l'impôt sur les personnes physiques. La baisse prévue se situe entre 5 et 9% selon la tranche du revenu imposable.

### PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

En bref : alors que la prévoyance libre, ou 3<sup>e</sup> pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

### PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »

En bref : face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5% pour tous les contribuables.

### PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

## MOBILITÉ

### PL 13204 « Pour le respect de la hiérarchie du réseau routier de notre canton et une stratégie routière démocratique »

En bref : ce projet de loi vise à modifier la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, en réaction à la généralisation du 30 km/h, afin de garantir une vitesse de 50 km/h sur les axes structurants, d'exclure une baisse de la vitesse sur la moyenne ceinture et de garantir que les limitations de vitesse n'affectent pas la vitesse commerciale des transports publics. Ces mesures permettront d'assurer la bonne fluidité du trafic sur les axes routiers structurants, d'éviter une saturation des petites rues et de préserver les quartiers.

### M 2916 « Pour des infrastructures de recharge en adéquation avec les ambitions du plan climat cantonal en matière d'électromobilité »

En bref : cette motion demande de mettre en œuvre, en collaboration avec les communes et la fondation des parkings, une hausse significative des places équipées de bornes de recharge électrique, à l'attention des voitures et des cyclomoteurs. Elle demande en outre d'améliorer les incitatifs existants à l'attention des privés pour l'installation de bornes de recharge.

### M 2792 « Pour un contournement de Soral qui réponde aux préoccupations des habitants du sud du canton »

En bref : Cette motion fait suite au projet étudié par le département des infrastructures, qui prévoit un contournement routier par la France se rattachant à un axe secondaire, déportant de fait la problématique du trafic à Soral sur d'autres petites communes. Le PLR propose une alternative via un contournement routier par l'ouest de Soral, se rattachant à la route de Chancy et permettant ainsi aux utilisateurs d'aller directement au pôle multimodal de Bernex.

## SÉCURITÉ

### M 2963 « Un poste de police numérique pour Genève »

En bref : la motion demande de mettre à la disposition de la population, dans les meilleurs délais, un poste de police numérique pour Genève, en utilisant notamment la plateforme ePolice, développée par d'autres cantons suisses.

### M 2950 « Pour que cessent les rixes entre bandes de jeunes »

En bref : cette motion demande au Conseil d'État de procéder à un inventaire précis des incidents violents impliquant des jeunes au cours des cinq dernières années sur le territoire du canton et de prendre les mesures nécessaires visant à résoudre cette problématique et à venir en aide aux familles des jeunes délinquants.

## ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

### M 2903 « Soyons pragmatiques : pour le maintien d'une production hydroélectrique locale et renouvelable sur la Versoix, favorable aux objectifs énergétiques cantonaux »

En bref : cette motion demande de renouveler sans délai la concession permettant l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Richelien, sur la Versoix, jusqu'en 2060 a minima. La motion fait suite à la décision du Conseil d'État de ne pas renouveler la concession permettant l'exploitation de cette centrale produisant de l'électricité locale pour le réseau SIG.

### M 2831 « Pour une réalisation efficace de l'assainissement énergétique des bâtiments du petit État et du grand État »

En bref : cette motion fait suite au rapport n°169 de la Cour des comptes, qui révélait que de nombreux bâtiments échappaient au bilan énergétique de l'État (BEBE) et que l'État n'avait pas de réel monitoring pour la transition énergétique. La motion demande donc d'inclure dans le BEBE les édifices en location, tels que les édifices importants comme les bâtiments des HUG, Palexpo et les locaux des TPG, et de mettre en œuvre les recommandations de la Cour des comptes.

## COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

### M 2813 « Pour la création d'un guichet de l'autonomie »

En bref : cette motion demande au Conseil d'État d'évaluer la création d'un « guichet de l'autonomie » à destination des personnes en situation de handicap. L'objectif est de rassembler les informations sur les prestations disponibles dans le canton de Genève, tant proposées par l'État et les communes que par des associations ou des privés. Ce guichet pourrait être installé à la Maison de l'Autonomie à Lancy-Pont-Rouge.

### R 1025 « L'État applique et fait respecter la tolérance zéro face à l'antisémitisme »

En bref : cette résolution demande à l'État de prendre des mesures face à l'augmentation des actes antisémites dans le Canton. Elle a été adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil, en novembre 2023.

## ÉCOLE ET FORMATION

### PL 13214 « Pour un meilleur soutien aux jeunes en difficulté scolaire au CO »

En bref : ce projet de loi fait suite au refus de la réforme du cycle d'orientation en votation populaire. Il propose d'améliorer la prise en charge des élèves, en permettant plus de flexibilité pour les enseignants, un meilleur suivi individuel de l'élève, ainsi qu'un enseignement transversal valorisant les compétences de ce dernier.

**PL 12661 « Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation »**

En bref : ce projet vise à augmenter le temps d'enseignement au cycle d'orientation et à diminuer les tâches administratives inutiles des enseignants. En effet, les enseignants genevois au secondaire enseignent environ 20 % de moins que leurs voisins romands. Les modifications proposées permettraient notamment d'absorber la hausse des effectifs d'élèves dans le canton tout en continuant d'assurer un enseignement de qualité.

**PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »**

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acception d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'État en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

**M 2927 « Stop à la diminution des jours de cours et au prolongement des sessions d'épreuves et d'examens pour les élèves genevois ! »**

En bref : cette motion demande de ne pas raccourcir l'année scolaire et ne pas prolonger les périodes d'épreuves et d'examens en faveur de manifestations extrascolaires. L'ancienne magistrate en charge du Département de l'Instruction publique avait en effet autorisé l'absence des élèves pour la journée du 14 juin, y compris lors des périodes d'examens, compliquant ainsi le travail des enseignants. La motion demande en outre de fixer des critères stricts permettant de justifier l'absence de cours et d'épreuves en faveur d'une manifestation extrascolaire.

**M 2887 « Des solutions concrètes pour améliorer le cycle d'orientation ! »**

En bref : cette motion accompagne la mise en œuvre du PL 13214. Elle vise notamment à améliorer rapidement la prise en charge des élèves en grande difficulté, et à améliorer l'orientation, en particulier en valorisant les formations professionnelles.

**M 2724 « Stop à la création d'écoles à filières mixtes dans l'enseignement secondaire II »**

En bref : la motion demande d'arrêter la création de filières mixtes dans les établissements genevois. Ces filières représentent un accroissement du temps de travail pour le corps enseignant et ne répondent pas aux lacunes d'orientation. Elles demandent également un coût organisationnel et financier trop important par rapport à leur réelle plus-value. Les trois établissements qui les pratiquent actuellement le font pour des raisons historiques, mais il n'est nullement nécessaire d'étendre le système aux autres établissements.

**M 2672 « Pour le développement des "cliniques de recherche", un outil pour l'apprentissage académique, l'expérience professionnelle et l'intérêt général »**

En bref : la motion demande à améliorer les collaborations entre les différentes hautes écoles, écoles professionnelles et l'Université de Genève afin de développer les « cliniques de recherche », outil pour faire réfléchir les étudiants sur les problématiques sociales de la Cité, tout en renforçant les partenariats étatiques et privés permettant la mise en place de nouvelles cliniques sans coûts supplémentaires pour les finances publiques.

**M 2563 « Pour un bilan de la loi sur l'instruction publique »**

En bref : suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'instruction publique le 1<sup>er</sup> janvier 2016, cette motion demande un bilan de cette loi afin d'évaluer son efficacité et ses effets, notamment en rapport avec les dispositions relatives à l'éducation spécialisée, communément appelée « l'école inclusive ».

# DEVENEZ PROPRIÉTAIRE À GENÈVE !



**PLR**

Les Libéraux-Radicaux  
Genève



PLUS D'INFOS ↗

# Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international  
Déménagement d'entreprises  
Stockage et garde-meubles  
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

**BALESTRAFIC**

[www.balestrafic.ch](http://www.balestrafic.ch)

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00